



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2023**

**Présents** : Michel FISCHER, Véronique PAILLARD, Laurent BRAYARD, Laurence CAMBRAY, Delphine PRUDENT, Christelle DRAPIER, Brigitte BRETIN, Benoît CRETET, Corinne GUIRAUD, Caroline LAVERSENNE, Louis LUX, Marc PISTORESINI.

**Absents excusés** : Ghislain BATAILLARD (pouvoir à Benoit CRETET), Rémi COUTELIER (pouvoir à Michel FISCHER), Aline FONTIMPE (pouvoir à Christelle DRAPIER).

**Secrétaire de séance** : Benoit CRETET.

### **DÉLIBÉRATIONS** : *(votées à l'unanimité)*

N°1046 : Adhésion au groupement achat énergies

N°1047 : Achat de terrain pour sécurisation accès RD

N°1048 : Travaux extension réseau électrique

N°1049 : Projet city stade : demande de subventions

N°1050 : Tarifs affouage 2023

N°1052 : Remplacement chaudière Mairie : demande de DETR

### **ADHÉSION AU GROUPEMENT POUR L'ACHAT D'ÉNERGIES SUR LE PÉRIMÈTRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ**

Le Maire rappelle que la commune a adhéré par le biais du SIDEC en 2016 à un groupement d'achat d'énergies afin d'obtenir de meilleurs tarifs. Cette adhésion expire le 31/12/2027 pour le gaz et le 31/12/2025 pour l'électricité.

Afin de commencer les prospections, le SIDEC demande aux communes de confirmer leur renouvellement d'adhésion pour les prochains contrats.

Le Conseil valide l'adhésion au groupement d'achat.

### **ACHAT DE TERRAIN VERS FUTUR LOTISSEMENT POUR SÉCURISATION DE L'ACCÈS À LA RD**

Suite au permis d'aménager accordé pour la construction d'un lotissement le long de la RD 117, la commune qui avait anticipé lors de la rédaction du PLU confirme sa volonté d'acquérir une bande d'environ 333 m<sup>2</sup> le long de cette route en prévision d'aménagements de sécurité.

Le Conseil vote pour l'achat de cette parcelle.

## **TRAVAUX SIDEC : EXTENSION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ**

La viabilisation de ces terrains implique que la commune amène le réseau électrique en limite de propriété.

Les travaux seront réalisés par le SIDEC avec un reste à charge pour la commune de 11 316.88 €.

Le Conseil approuve les travaux et valide le montant.

## **PROJET DE CITY STADE : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Dans le cadre d'un projet de city stade, 3 propositions d'aménagements chiffrés sont présentées par le Maire. Le Conseil opte pour l'une des propositions afin de pouvoir monter les dossiers de demande de subvention avant la fin novembre. Le projet sera affiné et les choix définitifs seront faits pour le budget primitif 2024.

## **TARIFS AFFOUAGE 2023**

Trois affouagistes se sont faits connaître. Le prix a été fixé à 35 euros le lot.

## **REPLACEMENT CHAUDIÈRE MAIRIE : DEMANDE DE DETR**

Le Maire rappelle que la chaudière de la Mairie installée en 1998 est de plus en plus souvent en panne et que les pièces nécessaires aux réparations ne se trouvent plus. Il a donc demandé des devis pour la remplacer par une pompe à chaleur. Dans ce cadre une subvention DETR peut être sollicitée.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Cimetière communal** : Le Conseil prend connaissance de l'arrêté du Maire qui établit le nouveau règlement du cimetière communal à compter du 10 novembre 2023. Il est à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture du secrétariat et sera prochainement mis en ligne sur le site de la commune.

Les entreprises de pompes funèbres peuvent en obtenir une copie sur simple demande auprès du secrétariat.

Un extrait du titre I concernant le fonctionnement interne et la surveillance article 11 sur les interdits sera affiché à l'entrée du cimetière.

## **AFFAIRES EN COURS**

**Urbanisme** : Le conseil prend connaissance des dossiers d'urbanisme en cours.

Le Maire,

Michel FISCHER



Le Secrétaire de Séance,

Benoît CRETET.



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MACORNAY**

NOMBRES DE MEMBRES		
PRESENTS	EN EXERCICE	VOTANTS
12	15	15
DATE DE LA CONVOCATION		
06/11/2023		
DATE D'AFFICHAGE		
14/11/2023		

**Séance du 10 Novembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le dix du mois de novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Michel FISCHER, Maire.

**Présents** : Michel FISCHER, Véronique PAILLARD, Laurent BRAYARD, Laurence CAMBRAY, Delphine PRUDENT, Brigitte BRETIN, Benoît CRETET, Christelle DRAPIER, Corinne GUIRAUD, Caroline LAVERSENNE, Louis LUX, Marc PISTORESII.

**Excusés** : Ghislain BATAILLARD (pouvoir à Benoît CRETET), Rémi COUTELIER (pouvoir à Michel FISCHER), Aline FONTIMPE (pouvoir à Christelle DRAPIER).

**Secrétaire de séance** : Benoît CRETET.

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

Adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la région Bourgogne-Franche-Comté

**VU** le Code de la commande publique et notamment ses article L 2113-6 et L 2123-7,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de l'Energie et notamment ses articles L. 331-1, L.441-1 et L.441.5,

**VU** la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté validé par délibération du Conseil Syndicale n° 081.CS.2023 du 26/06/2023 du coordonnateur, le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN), ci-jointe en annexe,

**CONSIDERANT** que la commune est actuellement membre d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies par délibération n° 829, du Conseil municipal, en date du 28 octobre 2016.

**CONSIDERANT** que le groupement de commandes dont Macornay est actuellement membre est constitué jusqu'à la date d'expiration des accords-cadres et marchés qui en sont issus, à savoir le 31/12/2027 pour le gaz naturel et le 31/12/2025 pour l'électricité.

**CONSIDERANT** qu'il est dans l'intérêt de Macornay d'adhérer au groupement de commandes dont la convention constitutive est annexée afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à compter de janvier 2028 pour le gaz naturel et janvier 2026 pour l'électricité.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE :**

► **D'ACCEPTER** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération,

► **D'AUTORISER** - l'adhésion de la commune en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,

- le Maire à signer la convention constitutive du groupement
- le représentant du coordonnateur à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte de Macornay et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- le Coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement,
- le Maire à engager les dépenses nécessaires inscrites au budget nécessaires à la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière,

► **D'INTEGRER** au groupement de commandes la liste des points de livraison annexée à la présente délibération,

► **DE DONNER** - mandat au Coordonnateur et au Gestionnaire de Macornay pour collecter les données techniques, contractuelles, de consommation et de facturation relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseau et des fournisseurs d'énergies,

- mandat au Coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte de Macornay dans le cadre de la convention constitutive.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Michel FISCHER.



**DÉPARTEMENT  
DU JURA  
ARRONDISSEMENT  
LONS-LE-SAUNIER**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MACORNAY**

NOMBRES DE MEMBRES		
<b>PRESENTS</b>	<b>EN EXERCICE</b>	<b>VOTANTS</b>
12	15	15
DATE DE LA CONVOCATION		
06/11/2023		
DATE D'AFFICHAGE		
14/11/2023		

**Séance du 10 Novembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le dix du mois de novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Michel FISCHER, Maire.

**Présents** : Michel FISCHER, Véronique PAILLARD, Laurent BRAYARD, Laurence CAMBRAY, Delphine PRUDENT, Brigitte BRETIN, Benoît CRETET, Christelle DRAPIER, Corinne GUIRAUD, Caroline LAVERSENNE, Louis LUX, Marc PISTORES.

**Excusés** : Ghislain BATAILLARD (pouvoir à Benoit CRETET), Rémi COUTELIER (pouvoir à Michel FISCHER), Aline FONTIMPE (pouvoir à Christelle DRAPIER).

**Secrétaire de séance** : Benoit CRETET.

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

Achat d'une bande de terrain en bordure de la RD 117

**LE MAIRE :**

Rappelle que lors de l'arrêté accordant le permis d'aménager à la SARL Citéa, en date du 10 mars 2023, il a été convenu pour sécuriser la sortie du futur lotissement que la commune se porterait acquéreur d'une bande de terrain le long de la RD 117 d'environ 333 m<sup>2</sup>.

Indique que le projet se poursuit et la SARL Citéa doit faire réaliser la division par le géomètre et nous a informé via son notaire que le prix du m<sup>2</sup> de terrain est fixé à 22 €.

Sollicite l'accord de son Conseil pour acquérir ce terrain pour un prix entre 7 000 et 8 000 € et confirmation de son mandatement pour la signature de l'acte à venir.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

⇒ **CONFIRME** la volonté d'acquérir cette parcelle au prix fixé par le vendeur (consorts JANEY) soit 22 € le m<sup>2</sup> pour une superficie d'environ 333m<sup>2</sup> qui sera confirmée après division par le géomètre mandaté par la SARL Citéa.

⇒ **MANDATE** le Maire pour signer l'ensemble des pièces de ce dossier ainsi que l'acte à venir.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Michel FISCHER.



**DEPARTEMENT  
DU JURA  
ARRONDISSEMENT  
LONS-LE-SAUNIER**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MACORNAY**

<b>NOMBRES DE MEMBRES</b>		
<b>PRESENTS</b>	<b>EN EXERCICE</b>	<b>VOTANTS</b>
12	15	15
<b>DATE DE LA CONVOCAION</b>		
06/11/2023		
<b>DATE D'AFFICHAGE</b>		
14/11/2023		

**Séance du 10 Novembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le dix du mois de novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Michel FISCHER, Maire.

**Présents** : Michel FISCHER, Véronique PAILLARD, Laurent BRAYARD, Laurence CAMBRAY, Delphine PRUDENT, Brigitte BRETIN, Benoit CRETET, Christelle DRAPIER, Corinne GUIRAUD, Caroline LAVERSENNE, Louis LUX, Marc PISTORES!

**Excusés** : Ghislain BATAILLARD (pouvoir à Benoit CRETET), Rémi COUTELIER (pouvoir à Michel FISCHER), Aline FONTIMPE (pouvoir à Christelle DRAPIER).

**Secrétaire de séance** : Benoit CRETET

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

Travaux SIDEC - Extension du réseau de distribution publique d'électricité :

**LE MAIRE :**

Indique que le SIDEC envisage d'intervenir sur le réseau de distribution d'électricité implanté sur la Collectivité, pour réaliser les travaux d'extension :

**PCT - EXTPRI - SARL CITEA MONTANT TOTAL ESTIME 19 084,12 € HT,**

Dans la mesure où ces interventions présentent un intérêt général, contribuant notamment à l'aménagement, à la mise en valeur et au développement du territoire communal, ainsi que la protection des paysages en cas de travaux réalisés en technique discrète, il est proposé de verser au SIDEC une contribution d'un montant estimé à 11 316,88 €.

Le financement de ce programme serait assuré selon les principes suivants :

	<b>Montants HT</b>	<b>TVA</b>	<b>TTC</b>
Montant des travaux projetés (1) HT :	<b>19 084,12 €</b>		
Part Couverte par le Tarif : PCT	7 767,24 €		
Participation du SIDEC			
Récupération de T.V.A		3 456,59 €	
Solde à la charge de la collectivité	11 316,88 €		
<b>TOTAL</b>	<b>19 084,12 €</b>	<b>3 456,59 €</b>	<b>22 540,71 €</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du SIDEC n°2097 du 28 novembre 2020, n°2182 du 19 mars 2022 et n°2223 du 26 novembre 2022 portant sur les critères de financement des travaux d'électrification et d'Eclairage Public et de fourreaux de communication,

### LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ➔ **APPROUVE** le projet de travaux d'extension à réaliser sur le réseau de distribution d'électricité implanté sur la Collectivité d'un montant estimé à 19 084,12 € HT
- ➔ **PREND ACTE** que la part de la collectivité, estimée à 11 316,88 € sera versée dans la caisse du receveur du SIDEC :
  - à hauteur de 80 % avant le commencement des travaux,
  - le solde après achèvement des travaux et présentation par le SIDEC du décompte général et définitif de l'opération.
- ➔ **AUTORISE** le SIDEC à effectuer tous travaux supplémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'opération en cause, dans la limite de 10% du montant total indiqué ci-dessus ; au-delà de ce seuil et en cas de besoin, le conseil municipal devra être saisi pour accord,
- ➔ **S'ENGAGE** en cas de surcoût des travaux exécutés par rapport au projet initial, et dans la limite du seuil des 10%, à réaliser le financement complémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire, en tenant compte du réajustement des diverses participations
- ➔ **AUTORISE** le Maire à demander au SIDEC la réalisation de l'opération définie ci-dessus, incluant les études et le suivi des travaux ainsi qu'à signer tous documents à cet effet,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Michel FISCHER.

**DEPARTEMENT  
DU JURA  
ARRONDISSEMENT  
LONS-LE-SAUNIER**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MACORNAY**

<b>NOMBRES DE MEMBRES</b>		
<b>PRESENTS</b>	<b>EN EXERCICE</b>	<b>VOTANTS</b>
12	15	15
<b>DATE DE LA CONVOCAION</b>		
06/11/2023		
<b>DATE D'AFFICHAGE</b>		
14/11/2023		

**Séance du 10 Novembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le dix du mois de novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Michel FISCHER, Maire.

**Présents** : Michel FISCHER, Véronique PAILLARD, Laurent BRAYARD, Laurence CAMBRAY, Delphine PRUDENT, Brigitte BRETIN, Benoît CRETET, Christelle DRAPIER, Corinne GUIRAUD, Caroline LAVERSENNE, Louis LUX, Marc PISTORESI.

**Excusés** : Ghislain BATAILLARD (pouvoir à Benoit CRETET), Rémi COUTELIER (pouvoir à Michel FISCHER), Aline FONTIMPE (pouvoir à Christelle DRAPIER).

**Secrétaire de séance** : Benoit CRETET.

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

Réalisation d'un city stade - devis et demandes de subventions

**LE MAIRE :**

*Propose* que dans la continuité de mise à disposition d'équipements sportifs et de loisirs pour toutes les tranches d'âge de la population, la réalisation d'un city stade.

*Soumet* au Conseil l'ensemble des éléments et devis qu'il a obtenu pour la construction d'un city stade.

*Indique* l'ensemble des subventions mobilisables auprès des divers organismes Etat (DETR) Département, Région, Jeunesse et sport...

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

➔ **DÉCIDE** la réalisation d'un city stade pour un montant total hors taxes de l'ensemble des travaux de : 93 563.80 €

➔ **SOLLICITE**

- ▶ une subvention de l'Etat au titre de la DETR (30 %)
- ▶ une subvention du Département (20 %) plafond de travaux à 50 000 € ainsi que l'autorisation anticipée de commencer les travaux.
- ▶ une subvention de la Région dans le cadre de la promotion des pratiques sportives.

- ▶ une subvention de Jeunesse et Sports dans la cadre de mise en place de structures pour la jeunesse.

➔ **DONNE** tout pouvoir au Maire pour entreprendre les démarches et déposer les différents dossiers

Pour copie conforme,

Le Maire,

Michel FISCHER.





**DEPARTEMENT  
DU JURA  
ARRONDISSEMENT  
LONS-LE-SAUNIER**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MACORNAY**

NOMBRES DE MEMBRES		
PRESENTS EN EXERCICE VOTANTS		
12	15	15
DATE DE LA CONVOCAION		
06/11/2023		
DATE D'AFFICHAGE		
14/11/2023		

**Séance du 10 Novembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le dix du mois de novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Michel FISCHER, Maire.

**Présents** : Michel FISCHER, Véronique PAILLARD, Laurent BRAYARD, Laurence CAMBRAY, Delphine PRUDENT, Brigitte BRETIN, Benoît CRETET, Christelle DRAPIER, Corinne GUIRAUD, Caroline LAVERSENNE, Louis LUX, Marc PISTORESI.

**Excusés** : Ghislain BATAILLARD (pouvoir à Benoit CRETET), Rémi COUTELIER (pouvoir à Michel FISCHER), Aline FONTIMPE (pouvoir à Christelle DRAPIER).

**Secrétaire de séance** : Benoit CRETET.

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

Tarif affouage

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

➔ **DE FIXER** le prix du lot d'affouage à 35 € (trente-cinq euros).

➔ **DE DONNER** tout pouvoir et toute délégation au Maire concernant cette affaire.

**Pour copie conforme,**

**Le Maire,**

**Michel FISCHER.**



**DEPARTEMENT  
DU JURA  
ARRONDISSEMENT  
LONS-LE-SAUNIER**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MACORNAY**

NOMBRES DE MEMBRES		
PRESENTS	EN EXERCICE	VOTANTS
12	15	15
DATE DE LA CONVOCATION		
06/11/2023		
DATE D'AFFICHAGE		
14/11/2023		

**Séance du 10 Novembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le dix du mois de novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Michel FISCHER, Maire.

**Présents** : Michel FISCHER, Véronique PAILLARD, Laurent BRAYARD, Laurence CAMBRAY, Delphine PRUDENT, Brigitte BRETIN, Benoît CRETET, Christelle DRAPIER, Corinne GUIRAUD, Caroline LAVERSENNE, Louis LUX, Marc PISTORESII.

**Excusés** : Ghislain BATAILLARD (pouvoir à Benoît CRETET), Rémi COUTELIER (pouvoir à Michel FISCHER), Aline FONTIMPE (pouvoir à Christelle DRAPIER).

**Secrétaire de séance** : Benoît CRETET.

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

Demande de subvention DETR pour installation PAC en Mairie

**LE MAIRE :**

*Informe* de la nécessité de prévoir le changement de chauffage du bâtiment de la Mairie. Celui-ci a plus de 25 ans et subit de nombreuses défaillances qu'il devient impossible de réparer.

*Soumet* au Conseil un devis de remplacement de la chaudière à gaz par une Pompe à Chaleur qui s'inscrit dans le cadre du programme de la rénovation énergétique.

*Indique* la possibilité d'obtenir une subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- ➔ **CONFIRME** la décision de changer la chaudière à gaz par une PAC.
- ➔ **SOLLICITE** ► une subvention de l'Etat au titre de la DETR (30 %)
- ➔ **DONNE** tout pouvoir au Maire pour entreprendre les démarches et déposer les différents dossiers

Pour copie conforme,

Le Maire,

Michel FISCHER.

